

Werk

Titel: CHAPITRE IV.

Jahr: 1876

PURL: https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?129323659_0041 | log37

Kontakt/Contact

[Digizeitschriften e.V.](#)
SUB Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen

✉ info@digizeitschriften.de

CHAPITRE IV.

LES PROCURATEURS DE LA BELGIQUE ET DE LA GERMANIE INFÉRIEURE.

Trois des procureurs, dont la liste suit, exercèrent leurs fonctions dans la Belgique seulement, sous Néron, sous Galba et sous Hadrien, par conséquent, à une époque où les deux Germanies existaient déjà comme provinces particulières. Celles-ci ont eu probablement un procureur commun ou chacune le sien. Si aucun de ces procureurs n'est nommé, on rencontre en revanche la mention d'un préfet du fisc de la Germanie.

Trois inscriptions, datant respectivement des règnes de Trajan, d'Hadrien et de Marc-Aurèle, nous montrent la Belgique réunie soit à une, soit à deux autres provinces de la Gaule pour former le ressort financier d'un procureur. Mais cette réunion cesse à partir du dernier de ces empereurs.

La première mention d'un procureur de la Belgique et des deux Germanies ne remonte pas plus haut que le règne d'Antonin le Pieux. Tous les autres procureurs dont nous avons retrouvé les noms appartiennent au règne de Marc-Aurèle et c'est également dans les trois mêmes provinces et sous ce dernier empereur qu'a fonctionné le seul procureur de l'impôt sur les successions dont le nom soit parvenu jusqu'à nous.

La réunion financière de la Belgique et des deux Germanies continuait à subsister sous le règne de Sévère Alexandre.

CORNELIUS TACITUS, chevalier romain, contemporain de Pline l'Ancien, fut procureur de la Belgique, probablement sous le règne de Néron ¹. Ce Tacite, inconnu d'ailleurs, est le père ou l'oncle du célèbre historien du même nom ².

POMPEJUS PROPINQUUS, étant procureur de la Belgique sous Galba, donna avis à l'empereur de la révolte qui avait éclaté parmi les légions de la Germanie supérieure ³. Il paya chèrement son attachement et sa fidélité à ce prince, car Vitellius le fit mettre à mort aussitôt après avoir été élevé à l'empire ⁴.

T. FLAVIUS TITIANUS reçoit dans un fragment d'inscription trouvé à Lyon ⁵ le titre de procureur de l'empereur dans les provinces de Belgique et d'Aquitaine. Il avait rempli précédemment d'autres emplois dans l'administration des finances. C'est probablement le même qui occupa plus tard le poste de préfet de l'Égypte sous Hadrien, l'an 126 ⁶, ou, comme le pensent Labus ⁷ et Franz ⁸, sous Marc-Aurèle et Verus, l'an 166 ⁹.

L. VALERIUS PROCULUS. — On connaît sa carrière publique par l'inscription honorifique ¹⁰ que lui avait consacrée la cité de Malaga dont il était le

¹ PLIN., *Hist. nat.*, VII, 16, sect. 17 : *Ipsi nos pridem vidimus eadem... in filio Cornelii Taciti, equitis Romani, Belgicae Galliae rationes procurantis.*

² Cf. BAEHR., *Geschichte der Röm. Literatur*, § 232, t. II, p. 129, 5^{er} Ausg. W. TEUFFEL dans *Pauly's Real. Encyclop. d. cl. Alterthumsw.*, Bd. VI, S. 1568.

³ TACIT., *Hist.*, I, 12.

⁴ Idem, *ibid.*, I, 58.

⁵ MURATORI, *Nov. Thes. Inscr.*, t. II, p. 917, n° 9. Nous lisons : *t fL · T · FIL · Q || TITIANO || PROC · AVG · PROVINCIAE || BELG · ET · AQUITANICAE · PROC || PATRIMONI · PROC · PRO || Vine gaLAT · Ponti · PROC · PRO.....*

⁶ Suivant une inscription publiée par POCOCK, *Insc. ant.*, p. 8, et par LETRONNE, *Inscript. de l'Égypte*, t. II, p. 548, n° CCCXLI : *T · FL · TITIANVS · PRAEF · AEG · AYDIT · MEMNONEM · XIII · KAPRILES VERO III ET AMBIVLO · C*

⁷ *Di un' epigrafe lat. scoperta in Egitto e dei prefetti di quella provinciua da Ottaviano Aug. a Caracalla.* Milan, 1826, p. 120.

⁸ *Corp. Inscript. Græc.*, vol. III, pp. 512 et sq.

⁹ *Corp. Inscr. Gr.*, vol. III, p. 545, n° 4071 ; LETRONNE, *ouv. cité*, t. I^{er}, p. 226, n° XXIII.

¹⁰ Cette inscription mutilée et très-maltraitée par les copistes a exercé la sagacité et la critique d'un grand nombre d'épigraphistes. Nous la reproduisons telle que l'a rétablie et publiée

patron. Cette inscription porte qu'il fut successivement préfet de la Cohorte IV des Thraces, tribun de la légion VI *Claudia*, préfet de la flotte d'Alexandrie et de la station établie sur le Nil, procurateur impérial des Alpes maritimes, préposé à la levée des troupes et procurateur de la Bétique, procurateur de la province de Cappadoce, procurateur de la province d'Asie, procurateur des trois provinces des Gaules, procurateur des domaines de l'empereur ou chef de l'administration du fisc, préfet de l'Annone et préfet de l'Égypte. Une autre inscription¹ autorise la supposition que c'est en l'année 145, par conséquent sous le règne d'Antonin Pie, qu'il exerça la préfecture de l'Annone. Or, comme nous ne trouvons qu'une charge intermédiaire entre celle-ci et la charge de procurateur des provinces des Gaules, il est permis de conclure que la date de l'exercice de ces dernières fonctions doit être fixée au commencement du règne du même empereur, ou à la fin de celui d'Hadrien. Les provinces des Gaules dont il s'agit sont évidemment la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Belgique².

T. VARIUS CLEMENS. — Une série d'inscriptions honoraires³ découvertes à Celeia (aujourd'hui Celly dans la Basse-Stirie), sa ville natale, nous fait

M. Hübnér en mettant à profit les conjectures de ses devanciers, principalement de Grotefend, Henzen, Mommsen et Renier. *Corp. Inscriptt. Latin*, vol. II, 1970 : L · VALERIO · L · F · QVIR · PROCVLO || PRAEF · COHORT · IIII · TRACHYM || SYRIACAE · TRIB · MILIT · LEGION || IS · VII · CLAVDIAE · P · F · || PRAEF · CLASSIS · ALEXANDRIN || ET · POTAMOPHYLACIAE · PROC || AVG · ALPIVM · MARITVMAR || DELECTATORI · AVG · PRO..... || PROVINC · VETERIS · HISPAN || BAETIC · PROC · PROVINC · CAP || PADO · CIAE · PROC · PROVINCIAE || ASIAE PROC · PROVINCIARVM · TRIVM || *galliar* · *proc · a rationib* AVG || *praeF · annON · praeF aegypti* R · P || MALACIT · PATRONO || D · D

¹ Chez GRUTER., 255, 2. Cf. GROTEFEND dans le *Zeitschrift. für die Alterthumsw.*, 1855, n° 58, s. 508, f.

² GROTEFEND (*l. c.*, p. 509) et HENZEN (*Inscr. Select.*, vol. III, p. 522) auraient même voulu ajouter après le mot *Galliarum* : *Aquitonicae, Lugdunensis, Belgicae*.

³ Elles ont été publiées en dernier lieu par M. MOMMSEN, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. III, n° 5214 à 5216. Nous nous bornerons à reproduire le n° 5215. Cette inscription, hommage de la cité de Trèves, est la dernière en date et par conséquent la plus complète : T · VARIO · CLEMENTI || AB EPISTVLIS · AVGVSTOR || PROC · PROVINCIAR || BELGICAE · ET · VTRIVSQ · GERM || RAETIAE · MAVRET · CAESARENS · || LVSITANIAE · CILICIAE || PRAEF · EQVIT · AL · BRITANNICAE · MILIAR || PRAEF · AVXILIORVM · IN · MAVRET · TINGITAN || EX · HISPANIA · MISSORVM · PRAEF · EQVIT · AL · II || PANNONIORVM TRIB · LEG · XXX · V · V · PRAEF · || PRAEF · COH · II GALLORVM · MACEDONICAE || CIVITAS · TREVERORVM || PRAESIDI · OPTIMO

connaître sa carrière, en partie militaire et en partie administrative ¹. Après avoir été successivement préfet de la cohorte II des Gaulois dite *Macedonica*, tribun de la légion XXX *Ulpia* et préfet de l'*ala* II des cavaliers Pannoniens, il commanda un corps d'*Auxiliaires*, qui fit partie de l'expédition envoyée par Antonin Pie d'Espagne dans la Mauritanie Tingitane et enfin un escadron de cavaliers (*ala Britannica*) fort de mille chevaux. L'empereur le nomma ensuite procurateur successivement dans les provinces de Cilicie, de Lusitanie, de Mauritanie Césarienne, de Rætie et de Belgique et des deux Germanies ². Il faut remarquer qu'alors la Mauritanie et la Rætie ne formaient pas des provinces proprement dites et n'avaient conséquemment pas de gouverneur; l'empereur y faisait administrer ses domaines par des fonctionnaires relevant de lui seul et ayant le titre de procurateur. Il résulte d'une inscription trouvée à Lambesa en 1868 ³ que Varius Clemens exerçait ses fonctions en Mauritanie dans l'année 152 ou 153.

L'inscription que la cité de Trèves a consacrée en son honneur lui donne, par flatterie probablement, le titre de *Praeses*, auquel il n'avait aucun droit, à moins qu'il n'ait rempli par intérim pendant quelque temps les fonctions du légat propréteur de la Belgique. L'emploi auquel il fut appelé en quittant nos contrées est celui de secrétaire du cabinet (*ab epistulis*) des empereurs Marc-Aurèle et L. Verus, qui ont occupé ensemble le trône impérial dans les années 161 à 169.

M. BASSAEUS RUFUS, né à la campagne ⁴ dans une condition obscure, y passa dans la pauvreté les premières années de sa vie ⁵; il fut probablement

¹ M. MOMMSEN, *ibid.*, p. 659, a fait le relevé par ordre chronologique des diverses charges, remplies par Varius Clemens.

² Le n° 2212 porte : *Belgicae, Germaniae superioris, Germaniae inferioris*.

³ Éditée par M. CHERBONNEAU dans l'*Annuaire de Constantine*, 1868, p. 479, pl. 5, et réimprimée par M. MOMMSEN dans l'*Archaeologische Zeitung*, Jahrg. 28, pp. 5 et suiv.; Berlin, 1871.

⁴ L'inscription de Bassaeus Rufus dans la tribu *Stellatina* et la présence du nom de Bassaeus, fort rare ailleurs, dans plusieurs inscriptions de Bénévent (MOMMSEN, *Inscr. Napol.*, 1479, 1562, 1563, 1564, 1809) nous semblent autoriser la conjecture que notre personnage était originaire de la colonie de Beneventum dans le Samnium, laquelle appartenait à la susdite tribu. — Le *M. Bassaeus, Marci filius* d'une inscription existante à Naples (MOMMSEN, *ibid.*, 2627) pourrait être son fils.

⁵ DION CASSIUS, LXXI, 5.

obligé de se faire soldat pour s'assurer des moyens d'existence¹. Une inscription trouvée à Rome² contient l'énumération, dans l'ordre inverse, des grades et charges qu'il obtint dans sa longue carrière. Il passa sans nul doute par tous les grades inférieurs jusqu'à celui de centurion *primipilus*³, qui est le premier dont l'inscription fasse mention. Le rang de chevalier lui fut probablement accordé, comme c'était l'usage⁴, du chef de ce grade, car nous le voyons arriver par la suite à des emplois qui n'étaient confiés qu'à des personnes de l'ordre équestre. Bassaeus fut nommé tribun successivement de la V^e cohorte des *Vigiles*, de la X^e cohorte urbaine et de la II^e cohorte prétorienne. Ce passage, avec le même grade, d'un corps militaire à un autre doit être regardé comme un avancement régulier, basé sur le degré différent de la considération dont jouissaient ces trois corps. Sa carrière exclusivement militaire se termine là. L'empereur l'envoya alors d'abord dans la province d'Espagne en qualité de procurateur de l'Asturie et de la Galicie, puis dans le royaume de Norique, qui, n'ayant pas encore subi l'organisation provinciale, était administré, sous le rapport financier, par un procurateur impérial. C'est de là qu'il vint occuper le poste de procurateur de la Belgique et des deux Germanies, probablement sous le règne d'Antonin le

¹ Cela résulte d'ailleurs des mots *οὐδὲ ἕκων ἐστρατεύετο* intercalés dans le texte de Dion (*l. c.*), par Reimarus et Stürz, élagués par les éditeurs postérieurs Bekker, Dindorf et Boissée, mais qui néanmoins ont été écrits par cet historien dans cet endroit ou dans un autre.

² Elle a été publiée par GRUTER., p. 575; ORELLI, 3374 et vol. III, p. 572; LABUS, *Sopra un'iscrizione scoperta in Egitto...*; KELLERMANN, *Vigil. Rom. Laterc.*, n° 42, p. 57, d'après lequel elle a été reproduite dans notre *Mém. sur les mag. de la Belg.*, p. 41). Nous la donnons de nouveau ici en faisant remarquer que les suppléments sont de Labus et de Borghesi: *m* BASSAEO · *M* · *F* · *Stel* || *RVFO* · *PR* · *PR* || *im*PERATORVM · *M* · *AVRELI* · *ANTONINI* · *ET* || *l* · *AVRELI* · *VERI* · *ET* · *L* · *AVRELI* · *COMMODI* · *AVGG* || *CONSVLARIBVS* · *ORNAMENTIS* · *HONORATO* || *ET* *OB* · *VICTORIAM* · *GERMANICAM* · *ET* · *SARMATIC* || *ANTONINI* · *ET* · *COMMODI* · *AVGG* · *CORONA* || *m*VRALI · *VALLARI* · *AVREA* · *HASTIS* · *PVRIS* · *III* || *id*EM · *VEXILLIS* · *OBSIDIONALIBVS* || *ab* *iisdem* *DONATO* · *PRAEF* · *AEGYPTI* · *PRAEF* || *ann* · *PROC* · *A* · *RATIONIBVS* · *PROC* · *BELGICAE* || *et* *duARVM* · *GERMANIARVM* · *PROC* · *REGNI* || *nor*ICI · *PROC* · *ASTVRIAE* · *ET* · *GALLECIAE* · *TRIB* || *Coh* · *II* *PR* · *TRIB* · *COH* · *X* · *VRB* · *TRIB* · *COH* · *V* · *VIGVL* · *PP* · *BIS* || *huic* *senATVS* · *AVCTORIBVS* · *IMPP* · *ANTONINO* · *ET* || *commo*DO · *AVGG* · *STATVAM* · *AVRATAM* · *IN* · *FORO* || *divi* *trojANI* · *ET* · *ALIAM* · *CIVILI* · *AMICTV* · *IN* · *TEMPLO* || *divi* · *pii* *TERTIAM* · *LORICATAM* · *IN* · *TEM* || *plo* · *martis* · *ultoris* · *po*NENDAS · *CENSVIT*.

³ Le mot *bis* indiquerait-il qu'il occupa ce grade dans deux légions différentes?

⁴ Voir les textes et les inscriptions cités par MARQUARDT, *Handb. der Röm. Alterthümer.*, Bd. III, Abth. II, p. 285.

Pieux ¹. En quittant ces provinces, il retourna à Rome pour être mis à la tête de l'administration du Fisc avec le titre de *procurator a rationibus* ². De cette administration il passa à celle de l'Annone, dont il fut nommé préfet, puis en vertu de promotions, si non régulières, du moins assez fréquentes, il fut élevé successivement aux postes importants de préfet de l'Égypte ³ et de préfet du prétoire ⁴. L'inscription place l'exercice de ces dernières fonctions sous le règne des empereurs Marc-Aurèle, Lucius Verus et de Commode. Il en résulte que son entrée en charge est antérieure à la mort de l'empereur L. Verus, arrivée en l'année 169. Mais rien n'empêche de supposer qu'elle remonte au commencement du règne de Marc-Aurèle; ce qui le ferait croire, c'est que le nom de Bassaeus Rufus vient en premier lieu dans un document où sont mentionnés les deux préfets du prétoire de ce prince ⁵. En possession de la magistrature équestre la plus haute, Bassaeus Rufus n'était pas et ne pouvait pas devenir sénateur. C'est pourquoi il reçut des empereurs les *ornamenta consularia*, honneur qui avait été accordé à plusieurs de ses prédécesseurs sous les règnes précédents ⁶.

Dion ⁷ rapporte que Marc-Aurèle fit la guerre pendant de longues années aux Barbares qui habitent les bords de l'Ister en prenant la Pannonie pour base de ses opérations; selon lui, c'est après la défaite de Marcomans que l'empereur prit le titre de *Germanicus*, parce que l'on appelait Germains les peuples des hauts pays. Au témoignage de Capitolin ⁸, Marc-Aurèle, après

¹ M. MARQUARDT, *Röm. Staatsverw.*, I, p. 124, note 1, place l'exercice de ces fonctions sous Marc Aurèle.

² MARQUARDT, *Handb. der Röm. Alterthuem.*, Bd. III, 2, p. 224.

³ Préfets de l'Égypte qui avaient été préfets de l'Annone : TURRANIUS (FRANZ, *Corp. Inscriptt. Græc.*, vol. III, p. 210); C. Lælius Africanus (*ibid.*, p. 511); C. Minutius Italus (*ibid.*, p. 512); M. Petronius Honoratus (*ibid.*, p. 515); Petronius Mamertinus (LETRONNE, *Inscr. de l'Égypte*, t. II, p. 576; L. Valerius Proculus (HÜBNER, *Inscriptt. Hisp.*, 1970, voir ci-dessus, p. 52).

⁴ Préfets de l'Égypte devenus préfets du prétoire : Marius Turbo (FRANZ, *l. c.*, p. 512); Petronius Mamertinus (FRANZ, *l. c.*; LETRONNE, *ouv. cité*, I, p. 186); anonyme (ORELLI-HENZEN, vol. III, 6925).

⁵ Chez GRUTER., p. 515, 1 et MOMMSEN, *Inscriptt. Napol.*, n° 4916.

⁶ Voy. MOMMSEN, *Röm. Staatsrecht.*, Bd. I, p. 576.

⁷ LXXI, 5.

⁸ *Anton. philos.*, 17. Cf. Lampridius, *Commod. Anton.*, 2.

avoir vaincu les Marcomans, les Sarmates, les Vandales et les Quades, triompha à Rome avec Commode, alors déjà César. Ce triomphe, confirmé par les médailles, est fixé par Eckhel à l'année 176¹. C'est sans doute à cette occasion² que Bassaeus Rufus, plus heureux que son collègue, Macrinus Vindex, qui avait trouvé la mort sur le champ de bataille³, reçut plusieurs distinctions militaires, à savoir trois couronnes, quatre hastes pures et un même nombre de *vexilla obsidionalia*⁴. Dans la suite, entre la date de l'élévation de Commode au rang d'Auguste (année 177) et celle de la mort de Marc-Aurèle (17 mars de l'an 180), le Sénat, sur la proposition des deux empereurs, lui vota trois statues, à placer, la première en bronze⁵, sur le forum de Trajan, la seconde en costume civil, c'est-à-dire avec la toge, dans le temple d'Antonin le Pieux, et la troisième avec la cuirasse dans le temple de Mars Vengeur. Notre inscription a sans doute été gravée sur le piédestal de l'une de ces statues. Il n'est plus parlé de Bassaeus après la mort de Marc-Aurèle, mais nous savons que Commode le remplaça dans la préfecture du prétoire par Tarrutenus Paternus⁶. Dion⁷ avance que Bassaeus Rufus manquait d'instruction par suite de la pauvreté dans laquelle s'était passée sa jeunesse, mais il ajoute qu'il était un homme de bien. Ce jugement amoindrit singulièrement l'accusation de rapacité lancée contre lui par un des généraux de Marc-Aurèle⁸ qui nourrissait probablement des sentiments hostiles à son égard.

¹ *Doct. Num. Vet.*, t. VII, pp. 65, sq. et 105.

² Notre inscription porte à la vérité que ces récompenses furent accordées par Marc-Aurèle et Commode *Augustes*. Mais le titre d'Auguste, donné à ce dernier, ne se rapporte probablement pas au temps de l'octroi des récompenses, mais bien à celui de la rédaction de l'inscription.

³ DION CASSIUS, *l. c.*

⁴ C'est l'unique fois, à ma connaissance, que l'épithète d'*obsidionalia* se trouve jointe à *vexilla*. On peut donc se demander si elle n'a pas été changée de place par une erreur du graveur de l'inscription et si le rédacteur de celle-ci n'avait pas écrit : *corona murali, vallari, aurea, obsidionali*. On aurait ainsi le même nombre de couronnes que de hastes et de *vexilla*; ce qui serait conforme à la règle.

⁵ Cette statue était probablement sans vêtement, à l'exception d'une pièce d'étoffe, descendant de l'épaule sur le bras, et tenait d'une main un glaive dans son fourreau ou une lance.

⁶ Lampridius, *Commod.*, 4. 14. DION CASSIUS, LXXII, 9. 10.

⁷ LXXI, 5.

⁸ Avidius Cassius, dans une lettre à son gendre, citée par son biographe, VULCANIUS GALLI-

TIB. ANTISTIUS MARCIANUS, natif de Circina ¹, après avoir été préfet de la cohorte II *Hispana*, reçut, s'il ne l'avait pas déjà, le droit de cité romaine et devint ensuite successivement tribun de la légion XV *Apollinaris* et préfet de l'*ala Sulpicia*, qui était le commandement le plus élevé auquel sa naissance lui permit d'aspirer. En quittant le service militaire, il obtint le rang de chevalier romain et le poste de procurateur des trois provinces de la Gaule. Pendant l'exercice de ces fonctions il fut en outre chargé, probablement par les empereurs Marc-Aurèle et L. Verus ², de diriger les opérations du recensement, mission qui était confiée pour la première fois à un fonctionnaire de l'ordre équestre. Les mêmes provinces voulant reconnaître son intégrité et sa modération (en fait de fiscalité) lui firent élever une statue équestre à Lyon, à proximité de l'autel des Césars ³.

M. PETRONIUS HONORATUS. — On ignore en quelle qualité il entra à l'armée et s'il passa par des grades inférieurs avant d'arriver à celui de préfet de la cohorte I des Raetiens; il fut promu ensuite aux grades de tribun de la légion I *Minervia* et de préfet de l'*ala Augusta* II des cavaliers Thraces. Entré dans la carrière administrative, il remplit d'abord, à Rome,

CANUS, cap. 13, écrit : *Audisti praefectum praetorii nostri philosophi, ante triduum quam fieret mendicum et pauperem, sed subito divitem factum. Unde quaeso nisi de visceribus reipublicae provincialium fortunis.*

¹ Les géographes ne mentionnent aucune localité de ce nom. S'agirait-il de Cercinnoe, ville située dans l'île du même nom, voisine de la petite Syrte (STRABON, *Geogr.*, XVII, 5, 16)? Ou bien ce nom ne serait-il pas une altération de *Cartima*, municipe de la Bétique, jouissant probablement du droit de latinité (HÜBNER, *Corp. Inscr. Lat.*, II, p. 248) et dont plusieurs habitants devenus citoyens romains furent inscrits dans la tribu *Quirina* (GROTEFEND, *Imp. rom. tributim descriptum*, pp. 107 et sq.)?

² BORGHESI, *Inscrizioni di Fuligno; OEuv. compl.*, V, p. 8.

³ Inscription de Lyon dans GRUTER., p. 555, 6. et dans ORELLI-HENZEN, vol. III, 6944, dont nous donnons ici le texte : TIB · ANTISTIO · FAVS || TI · FIL · QVIRINA · MARCIANO · DOMO · CIRCINA || PRAEF · COH · II · HISPANA · TRIB · LEG · XV · apoLINARIS || PIAE · FIDELIS · PRAEFECTO · ALAE · SVLPICIAE · C · R · SECVN || DVM · MANDATA · IMPP · DOMINOR · NN · AVGG · INTEG || ERRIM · ABSTINENTISSIMO || Q · PROCVR · TRES · PROVINC || GALLIAE · PRIMO · VMQVAM · EQ · R · A · CENSIEVS · ACCIPI || ENDIS · AD · ARAM · CAESA || RVM · STATVAM · EQVESTREM · PONENDAM · CENSVE || RVNT. Cette inscription a été publiée aussi par M. DE BOISSIEU (*Inscr. antiques de Lyon*, p. 269) dont le recueil ne se trouve pas à ma disposition.

les emplois de procurateur de la monnaie et de procurateur de l'impôt du XX^e sur les successions; puis il fut envoyé en province en qualité de procurateur de la Belgique et des deux Germanies. Il obtint ensuite par un avancement successif les postes élevés de *procurator a rationibus* de l'empereur, de préfet de l'Annone et de préfet de l'Égypte. Cette dernière place se donnant régulièrement à un chevalier, il faut en conclure que Petronius fut admis dans l'ordre équestre à sa sortie du service militaire et du chef de ce service. On le voit en outre figurer au nombre des *Pontifices minores*, que l'on croirait s'être recrutés, à une certaine époque de l'empire du moins, principalement parmi les fonctionnaires des finances ¹. Pendant son séjour en Belgique, Petronius se lia d'amitié avec des habitants de Trèves, qu'il prit sous sa protection. La reconnaissance de ces personnes lui éleva le monument lapidaire, qui a sauvé son nom de l'oubli ². Franz ³, adoptant une conjecture fort incertaine de Labus ⁴, suppose qu'il exerça les fonctions de préfet de l'Égypte sous Marc-Aurèle.

T. JULIUS SATURNINUS, qui avait été procurateur des revenus particuliers de la famille impériale au commencement du règne de Marc-Aurèle et Lucius Verus ⁵, se trouvant à Trèves, y consacra à Esculape une inscription votive ⁶. En l'absence d'indication plus précise, les lecteurs contemporains ont

¹ Cette conjecture nous est suggérée par d'autres inscriptions que cite M. MARQUARDT, *Handb. der Röm. Alterth.*, IV, p. 194, not. 1145.

² Une inscription provenant de Tusculum et publiée par FRANZ (*Corp. Inscr. Græc.*, vol. III, p. 515), d'après Doni et le cod. de Manut. au Vatican, n° 6055, est de cette teneur : M · PETRONIO · M · F · QVIR · HONORATO · PRAEF · COH · I · RAET · TRIB · MIL · LEG · I · MINER · P · F · PRAEF · ALAE · AVG · II · T · PROC · MONETAE · PROC · XX · H · PROC · PROV · BELG · ET · DVARVM · GERMANIAR · PROC · A · RATIO · AVG · PRAEF · ANNONAE · PRAEF · AEGYPTI · PONTIF · MINOR — La même inscription publiée par MURATORI (*Thes. Inscr.*, t. II, p. 1088, 4) ne mentionne pas les trois dernières de ces charges, mais elle se termine par les mots suivants : IVLIVS · LVPERCVS · ET · CLA · || VICTORINA · EX BELGICA · || TREVERI · AMICO · OPTIMO · || ET PRAESIDIO · SVO

³ *Loc. cit.*

⁴ *Di un' epigrafe latina*, etc., p. 125.

⁵ Inscription publiée par M. HENZEN dans le *Bullet. dell' Instit. arch.*, ann. 1845, p. 58 : *Pantheo Augusto. T. Julius Saturninus procurator Augustorum et Faustinae.*

⁶ Chez BRAMBACH, *Corp. Inscr. Rhen.*, 808 : DEO ASCLEPIO || T · IVL · TITI · FILIVS · FABIA || SATVRNINVS · PROCVRATOR || AVGVSTORVM · DONO · DEDIT — Cette inscription a été publiée d'abord par

dû croire et nous sommes en droit de supposer qu'il était procurateur de la province où existait l'inscription, à savoir de la Belgique et probablement aussi des deux Germanies.

T. ÆLIUS SATURNINUS, affranchi des empereurs Marc-Aurèle et L. Verus, après avoir été teneur de livres à l'administration de l'Annone au port d'Ostie ¹, et avoir rempli les mêmes fonctions dans l'office du *procurator a rationibus* à Rome ², parvint au poste de procurateur du Fisc et des affranchissements des esclaves et de leur pécule ³, et en dernier lieu à celui de procurateur de la Belgique et des deux Germanies ⁴.

TIBERIUS CLAUDIUS CANDIDUS fut un des généraux les plus distingués de Septime Sévère et se trouve mentionné deux fois par Dion Cassius dans l'histoire du règne de cet empereur ⁵. Mais sa carrière militaire et administrative ne nous est connue en détail que par une inscription trouvée en Espagne ⁶

HONTHEIM, I, 186, puis entre autres par LERSCH, *Central Mus. Rhein. Inscr.*, III, s. 11; par ORELLI-HENZEN, 5758, et par DE FLORENCOURT dans les *Jahrb. des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinl.*, VIII, s. 120, fgg.

¹ Une inscription chez Orelli-Henzen, 6520, mentionne un procurateur de l'Annone dans la même ville.

² Un *Adjutor tabulariorum a rationibus* est mentionné dans une inscription, ORELLI, 2854.

³ Dans d'autres inscriptions, il est question d'un *tabularius Fisci, Libertatis et peculiorum*. Voy. MARINI, *Atti de' Fratelli Arvali*, t. II, p. 552; MARQUARDT, *Handb. der Röm. Alterthuem.*, III, 2, s. 211, not. 1181.

⁴ Inscription du Musée Kircher à Rome publiée avec ses lacunes par MAFFEI, *Mus. Veron.*, p. 519, 5 et par (BRUNATI), *Mus. Kircher. Inscr.*, p. 62, n° 119 et restituée par nous dans les *Bull. de l'Académie de Bruxelles*, t. VIII, part. I, pp. 195 et suiv. Nous la transcrivons d'après notre copie et avec nos restitutions : D · M || T · AELIVS · AVGG · LIB · SATVRNIN || Proc: provinc · BELGICAE || et · utrius · q · germaniae PROC || FISC · LIBERTATIS · ET · PECVLIOR || TABVL · A · RATIONIBVS || TABVL · OSTIS · AD · ANNONAM

⁵ LXXIV, 6; LXXV, 2.

⁶ GRUTER., 589, 2; ORELLI, 798. Cf. le Supplément, vol. III, p. 78; HÜBNER, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. II, n° 4114, dont nous reproduisons ici le texte : TIB · CL · CANDIDO · COS || XV · VIR · S · F · LEG · AVGG || PR · PR · PROVINC · H · C · ET · IN EA · DVCI · TERRA · MARIQVE || ADVERSVS · REBELLES · H · H · P · R || ITEM · ASIAE · ITEM · NORICAE || DVCI · EXERCITVS · ILLYRICI || EXPEDITIONE · ASIANA · ITEM · PARTHICA || ITEM · GALLICA · LOGISTAE · CIVITATIS || SPLENDIDISSIMAE · NICOMEDIENSIVM || ITEM · EPHESIORVM · LEG · PR · PR · PROVINC || ASIAE · CVR · CIVITATIS · TEANENSIVM || ALLECTO · INTER · PRAE-

et doctement commentée par M. Henzen ¹. Le premier grade militaire que cette inscription attribue à Claudius Candidus est celui de préfet d'une cohorte auxiliaire, à savoir la cohorte II de citoyens romains; ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait point passé d'abord par d'autres grades inférieurs. Il devint ensuite tribun de la légion II *Augusta*, cantonnée alors dans la Bretagne. Dans la seconde guerre de Marc-Aurèle contre les Marcomans en l'année 178, il fut mis à la tête d'un corps de troupes, composé probablement de plusieurs cohortes, avec le titre de *præpositus copiarum* ². Puis il quitta momentanément l'armée pour remplir un poste dans l'administration des finances: l'empereur, probablement encore Marc-Aurèle, le nomma procureur de l'impôt du XX^e sur les successions dans les Gaules Lyonnaise et Belgique et dans les deux Germanies. Il n'y a rien de surprenant que ses attributions se soient étendues à quatre provinces, puisque avant Caracalla cet impôt ne frappait que les citoyens romains qui y résidaient. Son élévation successive au rang des anciens tribuns et des anciens préteurs, qui eut lieu vraisemblablement sous Commode, lui aplanit la voie des hauts emplois. Après avoir rempli la charge de curateur de la cité de Teanum, il alla en Asie, en qualité de légat du proconsul de cette province. Pendant qu'il y exerçait ces fonctions, il fut chargé de celles de logiste des cités d'Éphèse et de Nicomédie. L'inscription de Tarragone nous le montre prenant ensuite part, à la tête des légions de l'Illyrie et avec le titre de *dux* ³, aux expéditions de Septime Sévère contre Pescennius Niger [*Asiana*], contre les Osrhoènes, les Adiabènes et les Arabes [*Parthica*] ⁴, et contre Albinus [*Gal-*

TORIOS · ITEM || TRIBVNICIOS · PROC · XX · HERED · PER || GALLIAS · LVGDVNENSEM · ET · BEL || GICAM · ET · VTRAMQ · GERMANIAM || PRAEPOSITO · COPIARVM · EXPEDITI || ONIS · GERMANICAE · SECVNDAE || TRIB · MIL · LEG · II · AVG · PRAEFECTO || COHRTIS · SECVNDAE · CIVIVM || ROMANORVM || SILIVS · HOSPES · HASTATVS · LEG · X · || GEMINAE · STRATOR · EIVS || OPTIMO · PRAESIDI

¹ Dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinl.*, XIII, Bonn, 1848, pp. 50 et suiv. Cf. HÜBNER, *l. c.*, p. 552.

² Sur le titre de *Præpositus*, voy. HENZEN, *Annali dell' Instit. arch.*, t. XXII, pp. 40 et sq.

³ Sur la portée du titre de *Dux*, voy. Mommsen, chez Alfred von SALLET, *Die Fürsten von Palmyra*, p. 72, fgg.

⁴ M. HÖFNER (*Untersuchungen zur Geschichte des Kaiser Septimius Severus*, I, 2, s. 181, not. 12) pense que par *Expeditio Parthica*, il convient d'entendre la guerre de Sévère contre les Parthes dans les années 197 et 198, après la défaite et la mort d'Albinus; il allègue pour

lica] ¹. C'est Candidus qui, selon le témoignage de Dion, commanda en chef l'armée de Sévère à la bataille de Nicée et remporta une victoire décisive sur les troupes de Niger. Borghesi et M. Henzen placent, avec beaucoup de vraisemblance, son consulat en l'année 194, après la victoire de Nicée, en récompense de ce brillant succès. Pendant que Sévère, après la mort d'Albinus, fit son expédition contre les véritables Parthes, Candidus paraît avoir reçu la mission de pacifier quelques provinces et d'y contenir ceux qui étaient hostiles au nouvel empereur, lesquels sont qualifiés de rebelles et d'ennemis du peuple romain. A cet effet, il fut nommé successivement légat propréteur de la province de Norique, de la province d'Asie, déclarée momentanément impériale, et de la province d'Espagne citérieure ². Dans cette dernière province, sinon également dans l'une des deux autres ³, il fut investi du commandement en chef, non-seulement des forces armées, qui y stationnaient, commandement qui lui appartenait déjà en vertu de sa charge, mais encore de toutes celles, tant de terre que de mer, qu'il aurait pu appeler des contrées voisines.

raison que dans l'inscription de Terragone l'ordre chronologique n'est pas strictement observé. A la vérité les trois guerres sont citées dans l'ordre direct, tandis que la mention de toutes les charges a lieu dans l'ordre inverse. Mais on n'a pas pour cela le droit de supposer que la dernière des trois expéditions occupe la deuxième place.

¹ C'est ainsi que M. HENZEN, *l. c.*, a interprété les adjectifs *Asiana*, *Parthica* et *Gallica*; son interprétation suivie par M. Hübner paraît la seule rationnelle.

² M. Henzen est d'opinion que la mission de Candidus en Espagne a précédé sa mission en Asie. Nous sommes disposé à croire le contraire. En effet l'inscription lui a été consacrée en Espagne, lorsqu'il y était dans l'exercice de ses fonctions, puisque Silius Hospes, le consécrauteur, l'appelle *optimus praeses*. Or le gouvernement de l'Asie n'aurait pu y être mentionné, s'il avait suivi celui de l'Espagne. — Ce Silius Hospes, soldat de la légion X *Gemina* cantonné dans la Pannonie, était devenu probablement le palefrenier de Candidus, lorsque celui-ci commandait l'armée d'Illyrie. Plus tard il sera resté attaché à sa personne contrairement, semble-t-il, à la L. 4, *Digest. de Officio proconsulis et legati*, I, 16 : *Nemo proconsulum stratores suos habere potest, sed vice eorum milites ministerio in provinciis funguntur.*

³ Le mot *mari* n'est évidemment pas applicable au *Noricum*. Cette circonstance rend fort douteuse l'opinion de Borghesi que le mot *item* répété se rapporterait uniquement à *duci terra marique*. — Du reste on trouvera difficilement une interprétation satisfaisante de ce passage de l'inscription et il n'y a pas lieu de s'étonner de la déclaration suivante de M. Mommsen (chez HÜBNER, *l. c.*) : « Quo pertineant verba v. 6. *item Asiae, item Noricae doceri vellem : nam neque unde pendeant neque quid significant adhuc expedire potui.* »

Telle avait été la carrière de Claudius Candidus jusqu'à l'époque de son séjour en Espagne, postérieurement à l'année 198, où Caracalla fut déclaré Auguste. Le seul collège sacerdotal, dont il faisait partie alors, est celui des *XV viri sacris faciundis*.

C. FURIUS SABINIUS AQUILA TEMISITHEUS passa du commandement de la cohorte I¹ *Gallica*, stationnée en Espagne, à des emplois de l'administration des finances. Il y débuta par la charge de procurateur des revenus privés de l'empereur dans la Belgique et les deux Germanies; il alla de là en Arabie avec le titre de procurateur de cette province et y remplaça par intérim à deux reprises le légat propréteur. De retour à Rome, il y remplit les charges de procurateur, de maître² de l'impôt du XX^e sur les successions et de logiste ou régisseur des jeux scéniques³. Il obtint ensuite le poste de procurateur de la province de Syrie-Palestine, avec mission d'y recouvrer en même temps les reliquats de l'annone de l'expédition de l'empereur⁴. Puis il fut envoyé une seconde fois dans la Belgique et les deux Germanies en qualité de vice-procurateur de ces provinces et à cette occasion il remplit par intérim les fonctions de légat propréteur de la Germanie inférieure. Après cela, il devint procurateur tant du patrimoine que des revenus de l'empereur et en même temps vice-procurateur de l'impôt du quarantième sur les marchandises⁵ dans la province de Bithynie, de Pont et de Paphlagonie. De la Bithynie il passa à la province d'Asie avec le titre de procurateur, ainsi que celui de vice-procurateur des impôts du vingtième et du quarantième; les importantes fonctions de proconsul lui furent même confiées temporairement. Enfin nous le voyons investi de la place de procurateur des Gaules, Lyonnaise et Aquitaine. C'est pendant l'exercice de cette dernière charge que deux

¹ La pierre porte F, mais M. Henzen corrige I ou *FLaviae*.

² Des inscriptions mentionnent un *promagister XX hereditatium*, Orelli-Henzen, 5551, 5120, 6642.

³ *Cod. Theodos.*, VIII, 7, c. 21, sq., de *div. offic. : Actuarii et Cornicularii, tam classium — quam Thymelae, equorum que curulium*.

⁴ Il s'agit sans doute de l'expédition de Sévère Alexandre contre le roi de Perse racontée par Lamprid., *Alex. Sev.*, 55, sqq., et Herodian., VI, 8-14.

⁵ Cf. MARQUARDT, *Handbuch d. Röm. Alterth.*, III, 2, p. 207.

de ses clients, l'un d'Auvergne et l'autre de Metz, lui consacèrent l'inscription qui nous fait connaître la carrière administrative qu'il avait parcourue jusqu'alors ¹. Ses nombreuses missions sont une preuve de la confiance dont il a joui et une présomption de son habileté. Son rang seul aura sans doute fait obstacle à sa nomination à des charges sénatoriales. Mais si les commencements de sa vie publique furent modestes, la fin eut un grand éclat. L'an 241, Gordien III, encore adolescent, ayant épousé Furia Sabinia, la fille de Temisitheus, nomma son beau-père préfet du prétoire ² et eut le bon esprit de se laisser diriger par ses conseils. L'histoire ³ fait honneur à ce sage conseiller des louables réformes qui signalèrent à l'intérieur le gouvernement du jeune empereur et des succès qui couronnèrent ses armes dans son expédition contre les Perses. La mort de Temisitheus, survenue en 243, à la suite d'une maladie selon les uns, par la perfidie de l'Arabe Philippus, selon d'autres, fut une grande perte pour son gendre et pour l'empire.

Q. AXIUS ÆLIANUS. — Une inscription de la Transylvanie, qui a été commentée par nous d'abord ⁴, ensuite par M. Henzen ⁵ et en dernier lieu par

¹ Cette inscription, trouvée à Lyon, a été publiée par SPON, *Miscellan. erud. antiq.*, p. 148 et par ORELLI-HENZEN, n° 5550 : C · FVRIO · SABINIO · AQVILAE || TEMESITHEO · PROC · PROV · LVGVD || ET || AQVIT · PROC · PROV · ASIAE · IBI VICE XX || ET XXXX ITEMQ · VICE PROCOS · PROC · || PROV · BITHY · NIAE PONTI PAPHLAGON || TAM PATRIMONI QVAM RAT · PRIVATAR || IBI VICE PROC · XXXX · ITEM VICE PROC · PATRIMON · PROV · BELGIC · ET DVARVM || GERMANIAR · IBI · VICE PRAESID · PROV || GERMAN · INFERIOR · PROC · PROV · SY || RIAE PALAESTINAE IBI EXACTORI RELI || QVORVM ANNON SACRAE · EXPEDITIO || NIS PROC · IN VRBE MAGISTRO XX || IBI LOGISTAE THYMELAE · PROC · PROV || ARABIAE IBI VICE PRAESID · BIS PROC || RATION · PRIVAT · PER BELGIC · ET DVAS || GERM · PRAEF · COH · F · GALLIC · IN HISPAN || C · ATILIVS MARVLLVS ARVERN || ET G · SACCONIVS ADNATVS ME || DIOMATR · PATRONO OPTIMO

² Fragment d'une inscription de la basilique du Lateran cité par BORGHESI (*OEuv. compl.*, III, p. 485) et reproduit dans ORELLI-HENZEN, vol. III, 5551 : ... *furivstimisithevs* || ... PRAEF · PRAETORIO etc.; CAPITOLIN., *Gordian. Tertius*, 25-27; ZOZIMUS, I, 17, p. 20; BEKKER. Ces deux historiens vantent la science et l'éloquence de Temisitheus. Un fonctionnaire de l'administration des finances a pu posséder ces talents, mais on ne voit pas que dans le cours de sa carrière il ait eu l'occasion de les produire en public et d'acquérir, sous ce rapport, quelque renommée. Cette circonstance est de nature à inspirer quelque doute sur l'identité du Temisitheus de l'inscription de Lyon et du beau-père de Gordien.

³ CAPITOLIN., *l. c.*, 26. 27; ZOZIMUS, I, 18, p. 21.

⁴ *Bulletins de l'Académie de Belgique*, t. XIV, 2^e part., pp. 427 et suiv. (1847).

⁵ *Bulletino dell' Instit. arch.*, ann. 1848, p. 155.

M. Mommsen ¹, fait connaître qu'il fut procureur des revenus particuliers de l'empereur dans les provinces de Belgique et des deux Germanies, emploi qu'il remplit également dans la province de Mauritanie Césarienne. Il fut ensuite promu à la charge de procureur de la Dacie Apulienne et, pendant l'exercice de ces dernières fonctions, il remplaça deux fois par intérim le gouverneur de la province. C'est probablement alors qu'il accepta le titre de patron de la colonie de Sarmizegethusa, dont le Sénat lui consacra par reconnaissance l'inscription qui contient son *cursus honorum* ². Les autres emplois occupés par Axius sont ceux de *curator ad populum* des voies Trajane, Aurélienne et d'Æclanum et de procureur de l'administration des aliments dans l'Apulie, la Calabre, la Lucanie et le Brutium. Il avait en outre été associé aux ministres du culte public de la ville de Lavinum, titre qui paraît avoir été la plupart du temps purement honorifique. Axius appartenait à l'ordre équestre dans lequel on choisissait les titulaires de plusieurs des charges que nous venons d'énumérer. Il résulte d'une inscription trouvée récemment sur le territoire de la Mauritanie Césarienne ³ qu'Axius a exercé ses fonctions dans cette province sous Sévère Alexandre (222 à 235); c'est donc sous le règne du même empereur que doit être fixé son séjour dans la Belgique et les Germanies. M. Mommsen conclut de deux autres inscriptions ⁴ que dans la Dacie il a été le procureur des empereurs Maximin et Maxime, puis de Gordien III (235-238).

— Un fragment d'inscription, trouvé en Espagne ⁵, fait mention d'un

¹ *Corp. Inscr. Lat.*, vol. III, p. 255.

² Nous reproduisons l'inscription d'après M. MOMMSEN, *l. c.*, n° 1456 : Q · AXIO · Q · F · PAL · Aeliano || EQ · R · LAVRENTILAVINATI || CVRATORI AD POPVL · VIAR || TRAIANAE ET AVRELIAE et || AECLANENSIS PROC · AD ALIM || PER APVLIAM CALABRIAM · LV || CANIAM ET BRVTTIOS PROC · || RAT · PRIV · PROV · MAVR · CAES · || ITEM · PER BELGICAM ET DVAS || GERMANIAS PROC · PROV · || DAC · APVL · BISVICE PRAESIDIS || ORDO · COL · SARMIZ || METROPOL · PATRONO

³ Publiée par M. L. RENIER dans la *Revue archéol.*, nouv. sér., vol. X, p. 218 (1864) et par M. MOMMSEN, *l. c.*

⁴ *Corp. Inscr. lat.*, vol. III, n°s 1422 et 1425.

⁵ Il a été donné d'après Moralès par GRUT., 498, 10, et en dernier lieu par HÜBNER, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. II, n° 5271 : Fisci · ET CVRATORI DIVI TI · II · IN BAE || TICA · PRAE · GALLEGIAE PREF · Fisci || GERMANIAE CAESARVM IMP · TRIBV || NO LEG · VIII · FLAMINI AVGVSTALI || IN BAETICA · PRIMO ||

praefectus fisci Germaniae, dont le nom a disparu avec les premières lignes du monument lapidaire. Nous en parlons seulement pour mémoire, parce que le texte qu'on en possède ne paraît pas avoir l'exactitude désirable pour que les questions qu'il soulève puissent être discutées utilement. Il nous eût importé d'examiner ici si ce préfet ¹ a fonctionné dans l'une ou l'autre ou bien dans les deux Germanies, à côté ou en place du procureur de l'empereur, en outre à quelle époque il a exercé ses fonctions.

Les fonctions de procureur dans les provinces étaient parfois remplies temporairement par des personnes qui n'étaient pas titulaires de la charge et qui prenaient le titre de *vice procurator*. La carrière administrative de Temisitheus nous a fourni ci-dessus un exemple remarquable de cet intérimat. Une inscription déterrée dans ces dernières années sur l'emplacement du théâtre à Éphèse et conservée à Londres ² fait mention d'un *subprocurator* pour la province de Belgique et pour celle de la Mauritanie Tingitane. Ce fonctionnaire ne semble pas avoir été, comme le précédent, le remplaçant du procureur, mais, à en juger par des exemples analogues ³, il a dû être son subordonné.

Tous les procureurs de province avaient-ils un sous-procurateur au nombre de leurs employés ou bien celui-ci était-il seulement adjoint extraordinairement et pour des raisons particulières à quelques-uns d'entre eux? On n'en sait rien, mais la circonstance que le sous-procurateur provin-

¹ Il est question d'un *dispensator ad fiscum Gallicum provinciae Lugdunensis* dans une inscription chez ORELLI-HENZEN, n° 6651.

² Cette inscription est bilingue, mais il ne s'est conservé que le commencement du texte grec. Elle a été publiée d'abord par M. CARL CURTIUS dans le journal *Hermes*, t. IV, p. 248, figg. (1870), puis par M. MOMMSEN, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. III, n° 6065, p. 978. Nous donnons ici le texte latin d'après ce dernier : *dIANAE · EPHEsIAE · ET || PHYLE · CARENAEON || c · vIBIVS · C · F · VOF · SALVIARIS (sic) · PROMAG · PORTVVM || PROVINC · SICILIAE · ITEM · PROMAG · FRUMENTI · MANCIPALIS || PRAEFEC · COHOR · ASTVRVM · ET · GALLAECORVM · TRIB · MIL || leg · XXII · PRIMIGENIAE · P · F · SVBPROCV · RATOR · PROVINC || MAURETANIAE · TINGITANAE · ITEM · PROVINC · BELGICAE || · · · · ARGENTEA · ITEM · IMAGINES · ARGENTEA · DVAS · VNA || Dianae · ET · ALIM · PHYLES · SYA · PECVNIA · FECIT · ITA · VT · OMNI || · · · · AIS · RA · BASES · PONERENTVR · OB · QVAM · DE || ae dianae et phyles dedicatiONEM · SEX · PHYLAI · CONSEC · HSXXXIICCXXXIIS*

³ *Digest.*, lib. III, § fr. 50 : *subcurator*.; *Corp. Inscr. Lat.*, t. VII, 1054 : *subcurator viae Flaminiae et aliment.*; *Ibid.*, *subcurator operum publicorum*; *Corp. Inscr. Lat.*, vol. III, 1464 : *subpraefectus annonae sacrae urbis*, etc.

cial ¹ n'est mentionné nulle part ailleurs que dans l'inscription d'Éphèse semble favoriser la seconde de ces suppositions. Le *subprocurator* en question est :

C. VIBIUS SALUTARIS. — Après avoir fait le service militaire et y avoir obtenu en dernier lieu les grades de préfet de la cohorte auxiliaire espagnole des *Astures* et des *Gallæci* et de tribun militaire de la légion XXII, *primigenia, pia, fidelis*, il entra dans l'administration des finances et y occupa le poste de *subprocurator* d'abord dans la province de la Mauritanie Tingitane, puis dans la province de Belgique. Il fut en outre *promagister portuum* de la province de Sicile et également *promagister frumenti mancipalis*. Nous nous demandons si ces deux derniers emplois étaient des offices publics. M. Mommsen semble leur reconnaître ce caractère ². Cependant il est à remarquer que du temps de la république on donnait le titre de *promagister* au chef de l'agence d'une société de publicains dans une province et rien n'empêche de supposer que Vibius avait été à la tête des agents de la société qui avait pris à ferme l'accise des *portoria* dans la Sicile, lequel a continué à s'affermir sous l'empire ³. Il n'est pas impossible non plus que la mise à ferme de la redevance de blé à fournir par cette province ait été exceptionnellement maintenue; ce fait expliquerait la qualification de *mancipale* qui est donnée à *frumentum* et qui se rencontre ici pour la première fois. Quoi qu'il en soit, les libéralités de Vibius à Éphèse, lesquelles ne se bornent pas à celles que mentionne notre inscription ⁴, prouvent qu'il avait amassé une fortune assez considérable. Il a dû résider dans cette ville, mais il ne dit pas s'il y a rempli des fonctions quelconques. M. Mommsen conjecture qu'il vivait du temps de Trajan.

¹ On ne rencontre dans les inscriptions qu'un *subprocurator aurariarum* (ORELLI, 1284) et un *subprocurator ludi magni* (*Ibid.*, 6548).

² En effet il les mentionne dans l'un de ses Index (p. 1134) sous la rubrique : *Apparitores et officiales magistratum, imperatoris, vectigalium*.

³ Voir les textes cités par MARQUARDT, *Handb. d. Röm. Alterth.*, III, 2, p. 227, not. 84.

⁴ M. Mommsen avance qu'une inscription grecque, inédite probablement, contient la liste des statues élevées par C. Vibius dans le théâtre d'Éphèse.

MAJORIUS JANUARIUS. — Dans une inscription funéraire, découverte à Trèves ou aux environs de cette ville ¹, il est qualifié de procurateur, mais les abréviations qui déterminent ce titre sont fort énigmatiques. Si, selon la conjecture de M. Mommsen ², il faut lire *procurator summarum rationum*, et que ce procurateur s'identifie avec le *procurator a rationibus*, comme le pense M. Marquardt ³, nous ne nous expliquons pas la résidence de ce fonctionnaire d'un rang élevé dans la province de Belgique.

Nous mentionnerons encore à la suite des procurateurs un P. ÆLIUS AGRIPPINUS, fils d'un affranchi d'Hadrien et *Cornicularius* ou chef d'un office du procurateur de la Belgique ⁴.

¹ Elle a été publiée par M. HÜBNER, *Jahrbüch. der Alterthumsfr. im Rheinl.*, XXXVII, p. 158, et par M. BRAMBACH, *Corp. Inscr. Rhén.*, n° 855. D · M · MAIORIO · IA || NVARIO · FRATR · FRATRI · PROC · SRA || F · C · C · ET · MAIORIVS || ACCEPTVS · SIBI · ET || CENSONIAE · PRI || MVLAE · VIVIS · FECIT — Dans l'abréviation SRA le jambage de l'r surpasse la hauteur de cette lettre, de façon à permettre de croire que celle-ci est liée à un i ou à un t.

² *Jahrb.*, l. c., p. 159, not. 1.

³ *Handb. der Röm. Alterth.*, III, 2, p. 224, not. 1272.

⁴ Inscription de Naples chez GRUTER., 516, 6; MOMMSEN, *Inscr. Napolit.*, 2611; ORELLI-HENZEN, 6559 : P · AELIO · P · F · AGRIPPINO || CORNICVLARIO || PROC · PROVINCIAE · BELGICAE || FRATRI · CARISSIMO || ET AELIAE · AMABILI || MATRI · PISSIMAE || VICTORINVS · AVG · LIB || FECIT